

ECHOS DU PASSÉ

Editorial

Bonjour à vous chers Echotiers,
Voici l'Edito du number One.

Enfin !

Voici ce 1er numéro des Echos qui, on le souhaite, sera suivi de nombreux autres dans lesquels vous découvrirez divers aspects oubliés ou méconnus de notre commune et de ses environs . Sans oublier de parler de ses habitants d'hier ou d'aujourd'hui, qu'ils soient agriculteurs, artisans, commerçants, sportifs ou notables voire même rentiers... En résumé, nous évoquerons la vie d'autrefois aussi bien que de celle d'aujourd'hui, telle que l'ont vécue ou la vivent encore ceux, celles que le hasard a choisi pour occuper ce bout de "diot" qui nous est cher : **Plan-lé...tout ce que vous voulez !**

Joseph Deschenaux, président



Page une

Editorial du président

Page deux

Affranchissement de Compesières

Page trois

Maison forte d'Arare

Page quatre

Maison Régis de Saconnex d'Arve

Affranchissement de la commune de Compesières

C'est en 1816, lors du traité de Turin, que la commune de Compesières devint genevoise. La région était alors composée de hameaux formant, les uns, le « Haut » (Bardonnex, Compesières, Rozon, Landecy, Drize, Evordes et Charrot), les autres le « Bas » (Arare, Plan-les-Ouates et Saconnex-d'Arve). Cette division était déjà respectée par les Français qui levaient pour leurs gardes nationaux deux compagnies, respectivement du Haut et du Bas. C'est Compesières qui assurait l'administration de ces hameaux et tirait son meilleur revenu de la location à l'Etat de Genève de la Plaine de Plan-les-Ouates. Or, les hameaux du Bas estimaient que cette manne leur revenait et qu'elle était inégalement répartie, le Haut touchant la plus grosse part. De plus, les impôts avaient été augmentés, ce qui envenimait les relations entre les personnalités de la politique, notamment lors des élections.

Une de ces personnalités, Joseph-Alexandre Chaulmontet, élu de Plan-les-Ouates, entama une campagne de scission en incitant les habitants du Bas à présenter une requête auprès du Conseil d'Etat lui demandant le droit de constituer une section indépendante afin de jouir pour eux seuls du revenu de leur territoire. Si le Conseil municipal, dans sa majorité, approuvait la démarche, le gouvernement genevois ne voulait pas y souscrire, craignant d'avoir des sections à l'intérieur des communes. Il permit cependant d'augmenter le nombre d'adjoints au Maire à trois pour assurer un représentant à Plan-les-Ouates. Cette mesure n'éteignit pas la crise puisqu'une pétition datée du 3 décembre 1850 avec 179 signatures fut remise pour réitérer la demande de séparation des hameaux du Bas.

Finalement, malgré une manœuvre des habitants du Haut qui avaient lancé une contre pétition mais dont certaines signatures figuraient aussi sur la première, le Grand Conseil genevois acceptait la scission en mai 1851 et la loi fut votée le 16 juin de cette même année, la rendant effective pour le 1er juillet.

Source : Notice historique publiée par la Municipalité de Plan-les-Ouates, texte rédigé par Pierre Bertrand



Campement des milices genevoises
au « Plan-des-Vuattes ».

Nom donné aux deux nouvelles communes

Celle du Haut reçut le nom de Bardonnex et il y eut discussion pour celle du Bas. Finalement c'est celui de Plan-les-Ouates qui fut choisi. A l'époque l'on estimait que ces deux hameaux étaient les plus centrés. Néanmoins, James Fazy aurait préféré le nom de Saconnex-d'Arve, estimant qu'il était d'origine plus ancienne et plus historique.



MAISON FORTE D'ARARE

Chemin de Plein-Vent Nos 1-3 dans les hauts d'Arare, commandant la croisée des routes, se dresse la maison forte des XVe—XVIe siècles qui fut habitée au XVIe siècle par la famille noble de La Croix dont les armes sont sculptées sur la porte et qui passa plus tard aux mains des barons de la Grave. Particulièrement représentative des demeures de la noblesse moyenne de la région genevoise, elle est aussi l'une des rares à s'être tirée sans dommage des guerres du XVIe siècle et des rénovations ultérieures.

Le logis de plan rectangulaire donne sur une cour ceinte d'un mur enfermant les dépendances. Au centre de la façade, une tour abrite la porte et l'escalier à vis. Une toiture en demi-croupe remplaça au XVIIIe siècle l'ancien toit en pavillon. La porte, les fenêtres en accolades, les archères canonnières, l'entrée de la cave dessinée par un arc à triple rouleau datables des environs de 1500 sont appareillées avec un soin égal, avec un effet décorant supplémentaire dans les moulures torsadées des ouvertures de la tour. A l'intérieur deux pièces possédant un plafond à poutres apparentes et de belles cheminées monumentales du gothique tardif. Les dépendances furent transformées et remplacées aux XVIIIe et XIXe siècles.

Source : texte d'Armand Brulhart et Erica Deuber-Pauli

“En Savoye, dit Henry Estienne, un laboureur s'en allant labourer la terre, dit qu'il s'en va *arar*, syncopant le latin *arare*... Or ce mesme pays a retenu plusieurs belles paroles de la langue latine qui se trouvent, point es aultres dialectes”. Et à cette occasion, l'illustre imprimeur demande l'adoption du verbe *arare*.

Cette petite observation philosophique m'est suggérée par la vue des premières maisons d'Arare, village naguère savoyard , et dont le nom n'a probablement pas d'autre origine que l'expression latine signalée par Estienne.

Arare est le lieu natal du général Pacthod, l'une des nombreuses illustrations militaires dont la Savoie dota la France, tant sous la République que le gouvernement de Napoléon. Le château d'Arare est un ancien manoir qui appartient longtemps à la famille de la Grave.

Source: Gaudy Lefort,
“Promenades historiques”

La maison Régis de Saconnex-d'Arve,

Située sur la route de Saconnex à gauche en allant Compesières au virage de la route avant la croix, cette maison conserve encore deux fenêtres ogivales.

Le 12 juillet 1765, Messire Joseph-Henry Millet, comte de Saconnex, vendit à Etienne Beau, de Saconnex, les bâtiments, grange et cours qu'il possédait à quelque distance du château de Saconnex, appelés Maison Régis. Le vendeur déclare n'être pas sûr que les choses vendues soient de son fief. Si tel est le cas, l'acheteur ne devra aucun *laods* (droits de mutation) et le vendeur se réserve la *directe* (droit de fief). (Tab. de St.-Julien)

Mais qui sont ces Régis ?



Dans les procès-verbaux des visites épiscopales et prêtres desservants nous remarquons la visite du 23 juillet 1518. L'évêque de Genève était alors Jean de Savoie, encore mineur, les visites furent faites en son nom par Mgr. Pierre Farféni, évêque de Beïrout. L'église de Compesières est sous le vocable de St. Sylvestre.... Il visite aussi la chapelle sous le vocable du St-Esprit. Le recteur de cette chapelle est Dom Jean Régis (... Rey ou Roy). Jean Régis est sans doute le même que Jean, fils de feu Jean Régis de Saconnex delà d'Arve, chapelain de l'église de St-Pierre qui connu une fin tragique.

Il fut arrêté à Genève, le 16 août

1535 et incarcéré pendant plusieurs mois puis jugé et condamné le 19 février 1536 à avoir la tête tranchée à Champel, pour 'être associé aux traîtres qui voulaient s'introduire dans la ville et avoir commis plusieurs larcins.

La procédure criminelle qui le concerne est conservée aux archives de Genève. Elle nous apprend que Don Jean Régis, ainsi que son frère François étaient du parti des *Peneysans*. Il fut arrêté par la garde , derrière St-Victor, en train de briser les liens de fer de quatre bêtes de sommes pour les emmener à Peney. Il fut accusé d'avoir arrêté sur les chemins plusieurs genevois et de les avoir emmener prisonniers au château de Peney....

Don Jean Régis répondit à ses juges qu'il avait eu connaissance de la tentative que firent les peneysans sur Genève. le 31 juillet 1534 : ce jour-là, ceux-ci avaient essayé en vain de pénétrer dans la ville : c'est ce qu'on a appelé l'Escalade de 1534. Jean Régis prétendit avoir déconseillé cette expédition. Il avoua cependant qu'il s'était réfugié au château de Peney pendant un an, se sachant inculpé dans cette affaire.

Source: Auguste de Monfalcon « Compesières »

La fronde de Saconnex-d'Arve

Sitôt ces deux nouvelles communes créées, les habitants de Saconnex-d'Arve s'adressèrent au gouvernement genevois réclamant la création de leur propre commune, séparée de Plan-les-Ouates et d'Arare. Mais les députés n'entrèrent pas en matière et ratifièrent la loi telle que nous la connaissons actuellement. Les Saconnésiens tentèrent d'infléchir la décision par des pétitions. Rien n'y a fait. Frustrés par leur insuccès, ils s'abstinrent en nombre lors de la votation qui suivit.